



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} août 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session

Point 63 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international**

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [65/278](#), adoptée par l'Assemblée générale à la suite de l'examen, lors de sa soixante-cinquième session, du rapport du Secrétaire général ([A/65/152-S/2010/526](#)), qui fait le point sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ([A/52/871-S/1998/318](#)).

Le rapport analyse les évolutions majeures survenus entre juillet 2012 et juillet 2013 en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement en Afrique et examine les activités menées par les organismes des Nations Unies dans les domaines prioritaires mis en évidence dans le rapport d'examen, à savoir le renforcement de la coopération institutionnelle avec l'Afrique, la prévention des conflits, le maintien de la paix et la gestion des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction au lendemain d'un conflit, la croissance économique et le développement durables, les droits de l'homme, l'état de droit et l'administration de la justice, et l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Par ailleurs, l'Assemblée ayant demandé dans sa résolution [65/278](#) l'élaboration de propositions de politique générale concernant les nouveaux problèmes recensés, le rapport examine comment la bonne gouvernance et l'état de droit peuvent contribuer à garantir de meilleurs résultats pour les processus électoraux en Afrique de sorte que les processus démocratiques, comme les élections, soient un gage de stabilité et créent des conditions favorisant le développement au lieu de déclencher des conflits.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. En 1998, en réponse à une demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a effectué une analyse détaillée des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et publié un rapport dans lequel il a proposé diverses mesures visant à réduire les conflits et à promouvoir une paix et un développement durables sur le continent ([A/52/871-S/1998/318](#)).

2. Comme suite à ce rapport, en 2009, l'Assemblée générale a demandé, dans sa résolution [63/304](#), l'établissement d'un rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de 1998, mettant l'accent sur les défis nouveaux et les obstacles persistants qui se dressent sur la voie de la réalisation d'une paix et d'un développement durables en Afrique, mais aussi sur les solutions innovantes, les acquis et les réalisations.

3. Un examen détaillé a été entrepris et des consultations approfondies ont été tenues dans ce contexte avec les États Membres, l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies, par l'entremise de l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique, y compris les institutions de Bretton Woods, en coordination avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Le rapport d'examen décrivait les progrès accomplis et les obstacles persistants et les défis nouveaux que doit affronter l'Afrique et contenait des recommandations et des propositions pour un engagement renouvelé vis-à-vis de l'Afrique ([A/65/152-S/2010/526](#)).

4. Le rapport d'examen soulignait le fait que l'Afrique avait fait des progrès importants dans le renforcement de l'état de droit, l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de la démocratie. La bonne gouvernance, l'état de droit et les débouchés économiques sont des éléments indispensables à la réalisation du développement durable. Le rapport de 2011 ([A/66/214-S/2011/476](#)) était centré sur deux problèmes touchant à la fois la bonne gouvernance et l'accès à des débouchés économiques, à savoir le chômage des jeunes et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

5. Le rapport de 2012 ([A/67/205*-S/2012/715](#)) traitait de la question plus vaste de la gestion de la diversité et de l'inclusion en tant que facteurs pouvant contribuer à assurer la stabilité et le développement durable.

6. La section thématique du présent rapport porte sur la bonne gouvernance, en particulier la manière dont les élections peuvent devenir un gage de stabilité politique au lieu de déclencher des conflits.

II. Bilan de l'année

7. Depuis la publication de mon rapport précédent, la plupart des pays africains ont connu une période de stabilité, mais le Mali, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine ont enregistré des revers. Certains progrès ont été faits dans le règlement des conflits en Somalie et au Darfour, et les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud se sont améliorées, bien que la situation demeure précaire. Les efforts visant à mettre en œuvre la feuille de route pour la

sortie de crise à Madagascar se poursuivent également. L'ONU redouble d'efforts pour aider les autorités libyennes à mener à bien le processus de transition.

8. Face à la situation au Mali et comme suite à l'action commune menée par l'ONU en partenariat étroit avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2100 (2013), par laquelle il a établi le 1^{er} juillet 2013 la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Par l'intermédiaire de cette mission, l'Organisation aidera les autorités maliennes et les groupes armés du nord à mettre en œuvre la feuille de route pour la transition, qui prévoit l'organisation d'élections, le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du pays et la promotion du dialogue national et de la réconciliation aux niveaux national et local.

9. En avril 2012, la situation s'est dégradée dans l'est de la République démocratique du Congo à la suite d'une mutinerie et d'un conflit entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les forces gouvernementales. Le conflit a également suscité un accroissement d'activité dans les autres groupes armés congolais et étrangers dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Les cycles récurrents de violence qui dévastent les Kivus depuis des années ont incité à adopter une nouvelle ligne d'action globale qui traiterait non seulement la violence actuelle mais aussi ses causes profondes par une série d'engagements pris aux niveaux national, régional et international.

10. Les consultations approfondies menées entre les pays de la région, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine et l'ONU, ont permis d'aboutir à un accord sur une approche globale, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en vue de lutter contre l'instabilité dans l'est du pays. Le Conseil de sécurité a approuvé cette démarche et, dans sa résolution 2098 (2013), autorisé le renforcement du rôle politique et militaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le déploiement au sein de la Mission d'une brigade d'intervention afin de réduire la menace que représentent les groupes armés opérant dans l'est du pays.

11. En République centrafricaine, un coup d'État s'est produit et, malgré l'accord de cessez-le-feu de janvier 2013, les rebelles de la Séléka ont avancé vers le sud et pris la capitale. L'ONU continue de soutenir l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), notamment en appuyant le déploiement de 1 200 membres de personnel de maintien de la paix régionaux supplémentaires en vue de renforcer l'effectif de 750 hommes de la Communauté stationné à Bangui.

12. En Somalie, l'année 2012 a été marquée par d'importants progrès vers la paix et la stabilité. En août 2012, l'Assemblée constituante nationale a adopté une constitution provisoire et organisé des élections législatives, qui ont abouti à l'inauguration du Parlement fédéral de Somalie. En septembre 2012, le Parlement a élu Hassan Sheikh Mohamud Président de la Somalie. Cet événement a marqué la fin d'une période de transition de près de six ans et l'arrivée du Gouvernement fédéral de la Somalie, le premier gouvernement permanent du pays depuis le début de la guerre civile en 1991.

13. Malgré ces avancées importantes, des problèmes complexes continuent de se poser dans le domaine politique et sur les plans de la stabilisation et de la sécurité, qui doivent être réglés si l'on veut pérenniser les acquis. En mai 2013, par sa résolution 2102 (2013), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie afin de soutenir le processus de paix et de réconciliation lancé par le Gouvernement, notamment en fournissant un appui en ce qui concerne la consolidation de la paix, l'édification de l'État, la gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et le processus de révision constitutionnelle en préparation des élections de 2016. Le Gouvernement fédéral a besoin de temps pour renforcer ses capacités, recouvrer et gérer les recettes fiscales et étendre son autorité. J'engage la communauté internationale à continuer de prêter appui à la Somalie en cette période décisive.

14. En avril 2012, un coup d'État a été organisé en Guinée-Bissau par des éléments des forces armées deux semaines avant le deuxième tour de l'élection présidentielle. Cet événement a exacerbé les troubles qui secouaient le pays depuis 2010. L'ONU continuera de soutenir le pays dans sa transition vers la stabilité, en collaboration avec l'Union africaine, l'Union européenne, la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise.

15. Malgré ces reculs, on note certaines évolutions positives. Au total, 18 élections ont été tenues en 2012 et 17 sont prévues en 2013, y compris en Libye, à Madagascar, au Mali et au Zimbabwe. Des élections se sont déjà tenues avec succès dans six pays, dont le Ghana et le Kenya. Au Kenya, les élections se sont déroulées dans un calme remarquable par rapport à la violence qui avait éclaté après les élections de 2008.

16. Ces avancées de la gouvernance démocratique sont reflétées dans le fait que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, établi en 2003, fête son dixième anniversaire. Trente-trois pays ont adhéré au Mécanisme depuis sa création. Dix-sept d'entre eux ont terminé leur auto-évaluation et ont été évalués par leurs pairs¹. Le Mécanisme a ouvert l'espace politique à la participation des citoyens aux débats d'orientation, favorisé le dialogue national, renforcé les activités de plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance et amélioré la prestation de services. Dans certains pays, les constatations du Mécanisme ont averti de l'imminence de crises et, lorsque les crises avaient éclaté, fourni des orientations utiles sur les réformes à entreprendre.

17. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/68/222), l'économie de l'Afrique continue à faire preuve de résilience face aux incertitudes de la conjoncture économique et financière mondiale. En 2012, la croissance économique a atteint 5 % du fait de l'amélioration constante de la gestion des politiques macroéconomiques, des réformes structurelles, de la production et de l'exportation de produits de base, notamment du rebond de la production pétrolière en Libye qui avait été interrompue pendant la révolution, et de la consommation intérieure.

18. Les investissements étrangers directs et de portefeuille en Afrique ont augmenté de 5 % pour atteindre 50 milliards de dollars en 2012, bien que les flux

¹ On trouvera d'autres renseignements sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/68/222).

d'investissement étranger direct aient diminué de 18 % à l'échelle mondiale. Les investissements étrangers directs en Afrique étaient concentrés principalement dans les industries extractives (pétrole et ressources minérales). Le nombre d'emplois créés par les investissements étrangers directs a augmenté de 16,5 % au cours de la période considérée pour atteindre 162 173. Les flux financiers externes vers l'Afrique ont atteint un total de 186,3 milliards de dollars en 2012, contre 158,3 milliards de dollars en 2011, selon le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2013*². Les perspectives des investissements étrangers directs en Afrique révèlent une évolution plus prometteuse que les années précédentes, avec le redémarrage progressif de l'économie mondiale, y compris un retour à une croissance positive dans la zone euro.

19. D'après le rapport de 2013 du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le montant global de l'aide publique au développement a diminué, passant de 133,7 milliards de dollars en 2011 à 125,9 milliards de dollars en 2012. Suivant les tendances mondiales, les flux vers l'Afrique ont baissé, bien que modérément, passant de 51,7 milliards de dollars en 2011 à 47,3 milliards de dollars en 2012. Cette diminution de l'aide est sans doute en partie imputable aux compressions budgétaires effectuées dans de nombreux pays donateurs, notamment en Europe, en raison des effets persistants de la crise financière mondiale et des turbulences économiques dans les pays de la zone euro³.

20. Ensuite, il est essentiel que le secteur privé africain acquière les compétences, les capacités et le soutien financiers requis pour répondre aux besoins du marché et aux normes de produits, tout en créant des entreprises viables. Cela lui permettra d'ajouter de la valeur par une industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre, et des processus de valorisation et de diversification, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois. Parmi les autres domaines requérant un appui, on mentionnera l'autonomisation des femmes et des jeunes, le développement des infrastructures, la préservation de l'environnement et l'établissement de projets durables et de partenariats public-privé effectifs pour réduire le chômage des jeunes.

III. Nécessité de porter une attention accrue aux liens étroits entre la paix et le développement

21. Dans la résolution [66/287](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire, à sa soixante-septième session, des recommandations sur les possibilités de renforcer le rôle de l'Équipe spéciale interdépartementale pour l'Afrique, en vue d'accroître la cohérence et l'intégration du soutien de l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique, notamment en ce qui concerne le suivi de l'application de tous les textes issus des conférences et sommets mondiaux qui portent sur l'Afrique.

22. À l'issue de consultations approfondies avec les membres de l'Équipe spéciale coordonnées par mon Conseiller spécial pour l'Afrique, en sa qualité de convocateur, un additif à mon rapport sur les causes des conflits et la promotion

² Des précisions sur les tendances des investissements étrangers directs sont données dans le rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

³ Des précisions sur les tendances de l'aide publique au développement sont données dans le rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

d'une paix et d'un développement durables en Afrique a été publié (A/67/205/Add.1-S/2012/715/Add.1). Il y est recommandé de renforcer le rôle de l'Équipe spéciale en la structurant, de mener des activités de sensibilisation communes pour mobiliser l'appui international en faveur de l'Afrique, et des initiatives africaines en partenariat avec les acteurs concernés (les Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les médias, les universités et les parlementaires). Il y est également recommandé plus précisément de plaider pour l'adoption d'approches et de solutions qui prennent en considération le lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique.

IV. Application des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation

A. Coopération institutionnelle

23. La coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales continue d'évoluer et de se renforcer compte tenu du partage croissant de valeurs communes, des avantages comparatifs et des engagements pris par ces organisations de promouvoir la paix, la sécurité et le développement économique sur le continent⁴.

24. Compte tenu des priorités des plans stratégiques de l'Union africaine, le Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre du Groupe de la paix et de la sécurité du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union, aide l'Union africaine et la CEDEAO à planifier et déployer des opérations de soutien à la paix au Mali, en application des résolutions 2085 (2012) et 2100 (2013) du Conseil de sécurité.

25. En octobre 2012, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) a appuyé le lancement de l'« Exercice Njiwa », exercice de formation organisé par l'Union africaine à l'intention du personnel de police et du personnel civil de la Force africaine en attente. L'exercice avait pour but de renforcer les capacités de police et civiles de la Force dans le cadre des efforts visant à la rendre pleinement opérationnelle d'ici à 2015. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau appuieront également la planification du cycle « Amani Africa » en 2014.

26. Par ailleurs, le BNUUA a continué de s'acquitter des tâches qui lui avaient été prescrites, à savoir fournir des conseils à l'Union africaine en matière de gestion technique et des conseils d'experts concernant la planification et le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont le mandat a été prorogé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2093 (2013).

⁴ Pour plus de détails concernant l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine, en particulier le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), se reporter au rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2013/6).

B. Prévention des conflits, consolidation de la paix et gestion des conflits

27. L'ONU a continué d'appuyer le processus politique au Mali et d'examiner la situation au Sahel, en collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO. Elle a apporté son soutien à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Somalie et à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) sur la situation en République centrafricaine. L'Organisation travaille également en étroite coopération avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe au sujet de la situation en République démocratique du Congo.

28. L'ONU soutient le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans les efforts qu'il déploie pour aider le Soudan et le Soudan du Sud à résoudre les questions en suspens, dont le statut final d' Abyei, et à régler le conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu par des négociations directes entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM/Nord). À l'appui du processus politique, en mai 2013, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 2104 (2013), prorogé le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et augmenté ses effectifs qui sont passés de 4 200 à 5 326 hommes, dans le but de fournir un soutien opérationnel critique pour la mise en œuvre des arrangements convenus entre le Soudan et le Soudan du Sud en matière de sécurité.

29. Dans la région du Darfour, au Soudan, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour continue de fournir un appui aux autorités locales en vue du règlement des conflits communautaires et s'efforce de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment par la médiation et le dialogue au niveau local, et de contribuer au règlement des litiges sur les droits fonciers et l'accès à l'eau.

30. La frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire demeure un sujet de préoccupation, compte tenu en particulier de la présence au Libéria de quelque 60 000 réfugiés ivoiriens et d'un nombre inconnu de combattants ivoiriens et de mercenaires libériens qui ont participé au conflit ivoirien. L'ONU aide les deux gouvernements à renforcer leur coopération et à mener des activités conjointes afin de régler ces problèmes frontaliers.

31. En Guinée-Bissau, les principaux facteurs d'instabilité demeurent l'absence de contrôle de l'armée par une autorité civile, la criminalité organisée et le trafic de drogues, de même qu'un climat d'impunité tenace. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a lancé une stratégie des Nations Unies sur cinq ans, afin d'aider les autorités nationales à renforcer les moyens dont dispose l'État pour lutter contre le trafic de drogues et le crime organisé.

32. En Libye, la transition démocratique au lendemain du conflit continue de faire face à divers problèmes, notamment les tensions au niveau régional et la marginalisation de certains groupes, en particulier parmi la société civile. Les efforts déployés pour absorber et intégrer les révolutionnaires dans l'armée et pour promouvoir la réforme et la restructuration du secteur de la sécurité demeurent également entravés par le manque de possibilités économiques et l'inefficacité du secteur public.

33. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) aide le pays dans sa transition politique, notamment le processus constitutionnel en cours, et fournit un soutien et une assistance techniques au Congrès général national pour les questions de procédure et les questions liées aux capacités, notamment pour les initiatives visant à favoriser la mise en place d'un processus de consultation participatif et efficace. La Mission a également mené les efforts visant à soutenir les femmes membres du Congrès et mieux faire connaître les droits politiques des femmes.

C. Consolidation de la paix et relèvement au lendemain d'un conflit

34. L'un des principaux défis de la reconstruction au lendemain d'un conflit est la mise en place de programmes durables dans le domaine de l'emploi et dans d'autres secteurs en vue de la réintégration des groupes vulnérables, comme les ex-combattants, les femmes et les jeunes. À cette fin, la reconstruction des marchés et des infrastructures économiques joue un rôle crucial, tout comme le développement du secteur privé. L'enseignement et la formation professionnels permettent à ces groupes d'acquérir les compétences nécessaires à leur réintégration économique. La fourniture d'un travail décent dans les communautés rurales et urbaines est également importante.

35. En Côte d'Ivoire, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mis en œuvre un projet offrant des formations aux jeunes pour aider à la reconstruction après un conflit et à la consolidation de la paix, et pour développer leurs capacités entrepreneuriales, qui a contribué à améliorer leurs moyens de subsistance, notamment ceux des combattants démobilisés, en rénovant les centres de formation professionnelle situés dans d'anciennes zones de conflit. En République démocratique du Congo, l'organisation exécute un projet sur le développement du secteur agro-industriel aux fins du rétablissement des moyens de subsistance, de la diversification des emplois et de la consolidation de la paix, à l'intention des femmes et des jeunes, des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés, des anciens combattants et des exploitants pauvres.

36. En Guinée-Bissau, le Fonds pour la consolidation de la paix, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'ONUDI a exécuté un projet visant à réinsérer les ex-jeunes miliciens et les recrues potentielles vivant dans les villes les plus pauvres du pays. Le projet, conçu suivant une approche préventive, cible les jeunes et les chômeurs en les insérant dans le secteur du recyclage et en renforçant leurs compétences en matière d'encadrement. Au Soudan, par le biais d'un projet sur l'acquisition de compétences pour la paix et les revenus, l'ONUDI contribue à la consolidation de la paix en organisant des stages de formation dans les secteurs de la soudure, du carrelage, de la peinture d'intérieur et de la réparation d'appareils électriques, l'objectif étant d'aider à la réduction de la pauvreté au lendemain des conflits par la création de possibilités d'emploi et de revenus.

37. Le Fonds pour la consolidation de la paix contribue activement à promouvoir le processus de reconstruction en Somalie par la mise en œuvre d'un programme de consolidation de la paix d'un montant de 10 millions de dollars. Il est indispensable de contribuer à restaurer les infrastructures de base pour stabiliser le pays. Le Fonds

a financé 28 projets, ce qui a permis de rouvrir des bureaux administratifs et des postes de police, en particulier dans la région ouest gravement touchée.

D. Croissance économique soutenue et développement durable

38. L'instabilité politique et les conflits entraînent de graves conséquences s'agissant des vies humaines perdues et des dégâts causés aux réseaux sociaux et communautaires. Les conflits détruisent également les filets de sécurité, les infrastructures et l'activité économique. Ils drainent le capital humain et les ressources d'investissement nécessaires aux projets infrastructurels, réduisant considérablement le potentiel de croissance économique.

39. L'ONUDI aide les pays africains à réduire les obstacles qui entravent la croissance des initiatives privées, afin de contribuer au développement d'un secteur privé florissant et d'accélérer le développement économique, de manière à sortir les populations de la pauvreté. Au Libéria, l'organisation soutient l'autonomisation économique par le biais d'un projet sur l'augmentation des revenus dans les communautés rurales par un appui à la chaîne de valorisation des produits de la pêche artisanale et par le développement de techniques de commercialisation, qui a encouragé la transformation de la pratique de la pêche artisanale de subsistance en petits commerces orientés vers le marché, assurant la sécurité alimentaire et une source de protéine dont les communautés rurales ont grand besoin.

40. Par sa résolution [66/214](#), l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2014 une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty sur les besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique ont organisé une réunion d'examen régionale pour l'Afrique à Addis-Abeba en juillet 2013. Les participants ont examiné les progrès accomplis par les pays africains en développement sans littoral et les difficultés auxquelles ils font face et les politiques régionales à mettre en œuvre à l'appui de ces pays. Les recommandations et conclusions viendront enrichir l'élaboration du nouveau programme d'action pour la prochaine décennie.

41. Le Bureau du Haut-Représentant et la Commission économique pour l'Afrique ont également organisé un examen régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2013. Les recommandations visent à accélérer les progrès dans l'exécution du Programme d'action et à permettre à la moitié des pays les moins avancés de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020.

42. Le Bureau du Haut-Représentant organise également la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement prévue en 2014. La Conférence a pour but de mettre en conformité le Plan d'action de la Barbade et la Stratégie de mise en œuvre de Maurice avec le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Le processus préparatoire est engagé, l'accent étant mis sur les partenariats et les priorités énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/207](#).

43. La dégradation progressive des terres arables et la progression de la désertification, qui compromettent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de nombreuses communautés, constituent les problèmes les plus urgents auxquels l'Afrique doit faire face. Pour les groupes les plus désavantagés, largement tributaires du pastoralisme et de l'agriculture comme moyens de subsistance, l'exploitation de terres productives et de sols fertiles constitue le capital naturel le plus précieux. À l'heure actuelle, 485 millions de personnes sont touchées par la dégradation des terres et la désertification. D'après les estimations de la Banque mondiale, les effets de ces deux phénomènes coûtent à l'Afrique 19,3 milliards de dollars par an.

44. La dégradation des terres et la désertification peuvent entraîner des épisodes de famine prolongés dans des pays déjà appauvris qui n'ont pas les moyens d'absorber des pertes agricoles importantes. Elles peuvent également susciter des rivalités concernant l'accès à des terres productives et à l'eau, et déclencher une instabilité et des conflits politiques et sociaux.

45. Comme l'ont souligné les dirigeants mondiaux dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ce sont des problèmes d'ampleur mondiale qui compromettent le développement durable, en particulier pour les pays d'Afrique les plus vulnérables, et requièrent de ce fait que des mesures soient prises d'urgence. L'amélioration des systèmes de gestion des risques est d'une importance cruciale pour de nombreux pays africains et autres institutions.

46. L'Université des Nations Unies, par le biais du projet intégré sur la gestion des risques, aide les pays, dont l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda, à élaborer des politiques visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des communautés face à l'impact d'événements extrêmes par la mise en place et le déploiement de moyens d'intervention et des arrangements institutionnels capables de protéger et d'aider les populations.

E. Droits de l'homme et affaires humanitaires

47. La protection des civils demeure un aspect central de l'œuvre des Nations Unies dans les situations de conflit et d'après conflit. En Côte d'Ivoire, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire forme des sections de l'armée ivoirienne à la protection des civils et la police et la gendarmerie aux droits de l'homme, à la protection des enfants et à la répression de la violence sexuelle et sexiste. Dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUSCO a dispensé une formation à la Police nationale afin d'assurer la sécurité dans les camps de déplacés. Au Libéria, la Mission des Nations Unies dans ce pays (MINUL) a formé des membres des forces armées libériennes aux questions relatives aux droits de l'homme, y compris l'emploi de la force.

48. La prévention du VIH dans les situations de conflit est une préoccupation majeure dans le domaine des droits de l'homme. En partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la MONUSCO et la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) ont formé plus de 120 agents de changement, 105 pairs éducateurs, 34 conseillers en matière de VIH et 130 instructeurs militaires et officiers. Les campagnes de sensibilisation au VIH lancées par la MINUSS ont touché plus de 3 000 personnes et des services de conseil et de dépistage volontaires du VIH sur une base volontaire ont été fournis

à 3 000 membres du personnel en uniforme. En Côte d'Ivoire et au Libéria, les missions de maintien de la paix, en collaboration avec ONUSIDA, ont formé 239 organisations non gouvernementales et 4 978 ex-combattants, dont 4 233 ont bénéficié de services de conseils volontaires.

49. Les crises humanitaires continuent de faire peser une lourde hypothèque sur la Guinée équatoriale, le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, le Tchad, la Corne de l'Afrique et la région du Sahel. L'insécurité, le manque d'infrastructures, les lourdeurs bureaucratiques et les phénomènes saisonniers continuent d'entraver l'acheminement de l'aide.

50. Afin de relever ces défis, les organisations régionales africaines et les États Membres jouent un rôle moteur de plus en plus important dans le renforcement des capacités locales, nationales et régionales en matière de préparation et d'intervention d'urgence. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue de coopérer avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales afin de les aider à faire face aux situations d'urgence humanitaire et à renforcer leurs moyens d'intervention en cas de catastrophe au niveau régional, notamment par la conception de plateformes d'échange d'informations, y compris des plateformes Web, qui centralisent les données actualisées à caractère humanitaire. Le Bureau aide à l'élaboration des politiques en matière de gestion des catastrophes et à la mise en place d'un cadre d'orientation humanitaire global. Il fournit également des conseils sur les moyens de mettre en place des mécanismes de financement communs pour les activités de préparation et de relèvement (« fonds pour la résilience »), comme l'a demandé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

F. État de droit et administration de la justice

51. Le système des Nations Unies continue de défendre les principes du droit et le renforcement des institutions judiciaires et de maintien de l'ordre afin de créer un environnement plus sûr, de développer les infrastructures institutionnelles et de promouvoir la réconciliation nationale. En septembre 2012, l'Assemblée générale a adopté une déclaration sur diverses mesures à prendre afin d'ancrer l'état de droit aux niveaux national et international (voir résolution 67/1). Il est particulièrement important de mettre en place un état de droit effectif dans les situations résultant de conflits.

52. En 2012, la collaboration entre les autorités nationales, la MONUSCO et le Département des opérations de maintien de la paix a abouti à la création de cellules d'appui aux poursuites militaires. Ces cellules ont reçu 28 demandes officielles d'assistance des autorités de justice militaire concernant les poursuites relatives aux crimes graves, y compris les crimes de guerre, et les enquêtes à mener à ce sujet. Les cellules ont également apporté une aide à l'organisation d'audiences foraines, au cours desquelles 30 jugements ont été rendus, dont 13 avaient trait à des infractions liées à la violence sexuelle.

53. Dans le cadre de l'Initiative conjointe de la Côte ouest-africaine, le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime, avec le concours du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du Département des affaires politiques et de l'Organisation internationale

de police criminelle, aide à mettre en place des cellules de lutte contre la criminalité transnationale.

54. En février 2013, le pôle de justice et de sécurité a été lancé dans le comté de Bong (Libéria) avec l'appui de la MINUL. Il regroupe les services de police, le personnel judiciaire et les services d'immigration en un centre unique, afin de faciliter l'accès des citoyens à la justice et à la sécurité.

55. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis au point un programme global d'assistance technique au niveau interrégional visant à renforcer les systèmes de justice pénale dans certains pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest afin de lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Compte tenu des difficultés auxquelles doit actuellement faire face le Sahel, l'Office a contribué à l'élaboration de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, conformément à la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité. Il a également continué d'appuyer la mise en place de la Plateforme judiciaire régionale pour le Sahel, dont le but est de promouvoir la coopération régionale et l'entraide judiciaire entre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

56. Au cours de la période à l'examen, la piraterie au large des côtes somaliennes a considérablement diminué, à la suite des efforts concertés menés par les acteurs régionaux, la communauté internationale et la population somalienne elle-même. Toutefois, durant cette période, le nombre d'attaques signalées dans le golfe de Guinée a fortement augmenté et la piraterie a eu des conséquences graves sur l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest. Par le biais de son programme de lutte contre la piraterie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué de soutenir les mesures visant à détenir et poursuivre les pirates présumés, au Kenya, à Maurice et aux Seychelles, conformément aux normes internationales.

G. Appui à la réforme du secteur de la sécurité et au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

57. En janvier 2013, le sommet de l'Union africaine a adopté un cadre conceptuel de la réforme du secteur de la sécurité qui favorise l'appropriation par les pays africains des activités menées dans ce domaine et donne un caractère africain aux approches concernant la réforme dans les situations de maintien de la paix, de reconstruction au lendemain d'un conflit et de consolidation de la paix.

58. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, avec un financement de l'Union européenne, a aidé l'Union africaine à établir le partenariat stratégique pluriannuel Union africaine-ONU-Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité. Le programme a contribué à la mise en œuvre du cadre de l'Union africaine par le biais de mécanismes d'intervention, la définition d'orientations, le renforcement des capacités en matière de ressources humaines, la réalisation d'évaluations conjointes, la poursuite d'activités de plaidoyer et l'organisation de formations au niveau régional.

59. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Programme de démobilisation et de réintégration transitoire de la Banque mondiale, a contribué à la

phase pilote du Programme de l'Union africaine concernant les capacités en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dont le but est d'institutionnaliser ces capacités et d'associer les États membres de l'Union afin de soutenir les processus dans ce domaine. L'Union a reçu de divers États membres six demandes de soutien à leurs processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et y répond actuellement.

60. Le Comité directeur de l'UA-Régions sur les armes légères et de petit calibre, avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, a mis au point une stratégie africaine sur les armes légères et un plan d'exécution sur cinq ans. Les deux documents fournissent une feuille de route coordonnée et détaillée concernant la lutte de l'Afrique contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et le trafic de ces armes à travers les frontières poreuses, qui exacerbent souvent l'instabilité et les conflits sous-régionaux en Afrique.

V. Obstacles persistants et défis nouveaux en Afrique : les conflits déclenchés par les élections

61. Dans sa résolution [65/278](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des propositions de politique générale sur les obstacles persistants et les défis nouveaux auxquels est confronté le continent et, entre autres, en vue de faire en sorte que les processus démocratiques comme les élections deviennent sources de stabilité. La présente section traite du rôle qu'une bonne gouvernance et un état de droit peuvent jouer dans l'amélioration de l'issue des élections en Afrique, et examine notamment la façon dont des élections démocratiques peuvent engendrer une paix et une stabilité durables et créer un environnement propice aux activités de développement, au lieu de déclencher des conflits.

A. Progrès réalisés en Afrique en matière de démocratisation, de bonne gouvernance et d'émergence de gouvernements élus

1. Vue d'ensemble

62. Depuis les années 90, on assiste à un processus d'institutionnalisation de la démocratie pluraliste en Afrique et la quasi-totalité des pays du continent considèrent aujourd'hui les élections comme le meilleur moyen de choisir leurs dirigeants et décideurs aux niveaux local, régional et national. Les élections sont également devenues des outils de transition après un conflit et constituent souvent la première étape du cheminement d'un pays vers la stabilité.

63. Les élections constituent un moyen légitime pour les citoyens de briguer un poste de responsabilité ou le pouvoir politique. Lorsqu'elles sont fondées sur les principes démocratiques du suffrage universel et de l'équité politique, et qu'elles sont gérées de manière professionnelle, impartiale et transparente, les citoyens non seulement élisent leurs dirigeants mais les contraignent aussi, « par le verdict des urnes », à leur rendre des comptes.

64. Les élections ne sont pas toujours synonymes de démocratie, mais elles en sont un outil indispensable, et la régularité et la fréquence avec lesquelles elles sont

organisées en Afrique traduisent une tendance globalement positive pour la consolidation démocratique sur le continent, qui lui a permis de connaître une plus grande stabilité au cours des dernières décennies. Les élections ont joué un rôle moteur dans l'amélioration de la gouvernance, ainsi que pour la sécurité, la paix et la consolidation de la démocratie dans des pays comme l'Angola, le Burundi, le Libéria, le Mozambique, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan du Sud.

65. Il est arrivé qu'à l'inverse, des élections amplifient ou déclenchent des conflits. La contestation de certains scrutins a entraîné des troubles sociaux ou des dissensions, voire des violences comme au Kenya en 2007, au Zimbabwe en 2008 et en Côte d'Ivoire en 2010. La Guinée-Bissau et le Mali, où les élections ont été perturbées par des coups d'État militaires, ont connu d'importants reculs démocratiques. En l'absence d'élections, les gouvernements sont sans légitimité, les fonctionnaires et les institutions ne sont pas comptables de l'exécution de leurs activités envers les citoyens, et la confiance de la population s'érode. Certains groupes se trouvent alors exclus du processus décisionnel, ce qui peut aggraver les tensions sociales et la violence, lesquelles, à leur tour, perturbent l'activité économique et l'investissement.

2. Rôle joué par la bonne gouvernance et l'état de droit pour améliorer les résultats électoraux et assurer la paix et la stabilité

66. Dans la Déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, qu'elle a adoptée en 2002, l'Union africaine déclare que la tenue d'élections régulières est essentielle à la démocratisation, ainsi qu'à la bonne gouvernance, à l'état de droit et au maintien et à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.

67. Dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en janvier 2007, les États africains s'engageaient à promouvoir les meilleures pratiques dans l'organisation des élections aux fins de stabilité politique et de bonne gouvernance, ainsi qu'à promouvoir un système de gouvernement représentatif. L'Article 8 de la Charte est libellé comme suit : « Les États parties éliminent toutes les formes de discrimination [...] ainsi que toute autre forme d'intolérance. Les États parties adoptent des mesures législatives et administratives pour garantir les droits des femmes, des minorités ethniques, des migrants et des personnes vivant avec handicap, des réfugiés et des personnes déplacées et de tout autre groupe social, marginalisé et vulnérable. Les États parties respectent la diversité ethnique, culturelle et religieuse, qui contribue au renforcement de la démocratie et de la participation des citoyens. »⁵

68. La Charte souligne, à juste titre, les liens étroits qui existent entre élections et bonne gouvernance, état de droit, paix et stabilité. Les élections, la gouvernance, l'état de droit et la possibilité de conflit sont directement corrélés. Une bonne gouvernance, un réel état de droit et, en particulier, des élections administrées et organisées de manière efficace et équitable sont essentiels pour parvenir à une issue politique légitime et acceptée par la société, et ainsi réduire la possibilité de troubles sociaux.

69. Une mauvaise gouvernance dans la gestion du processus électoral ou, par la suite, dans la gestion des questions sociales, économiques et politiques, peut

⁵ <http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/text/Charter%20on%20Democracy.pdf>.

engendrer des conflits liés à la défiance de la population à l'égard du système politique, qui entraîne un regain de tensions et de violence. L'organisation efficace des élections et une bonne gouvernance sont essentielles pour assurer la stabilité et éviter les troubles sociaux après le scrutin.

70. En Afrique, les facteurs à l'origine des conflits sont divers et variés. L'exclusion de certains groupes des processus de gouvernance et des processus politiques et leur marginalisation figurent cependant parmi les symptômes les plus courants de mauvaise gouvernance, et parmi les facteurs les plus fréquemment à l'origine de l'éclatement ou de la reprise d'un conflit sur le continent africain. Si l'on souhaite instaurer la confiance dans le processus démocratique ainsi qu'une culture de résolution des problèmes par l'alternance politique pacifique et non par la violence, tous les groupes de population doivent pouvoir participer au choix des dirigeants et aux prises de décisions.

71. L'un des principaux défis auxquels sont confrontés nombre de pays africains réside dans la faiblesse de l'appareil judiciaire, des services de police et de l'ordre, des mécanismes de règlement des contentieux électoraux, lesquels ne sont parfois mis en place que pour une durée limitée, lorsque des problèmes se font jour, et n'ont pas les effets escomptés. Dans certains pays, les populations perçoivent l'autorité judiciaire et les institutions de maintien de l'ordre comme étant acquises aux dirigeants en exercice et hostiles à tout changement.

72. Au cours des 10 dernières années, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs s'est imposé en tant que dispositif inédit et unique en son genre en matière de promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le respect des principes de transparence, de responsabilité et d'ouverture à tous. Il a contribué à ouvrir l'espace politique au dialogue, à améliorer la prestation de services, à favoriser le dialogue national et à plaider en faveur de la bonne gouvernance⁶. Dans certains pays, ses conclusions ont mis en garde contre des crises imminentes et, lorsque des heurts ont éclaté, elles se sont révélées utiles pour les réformes à mener.

B. Enseignements tirés de l'expérience : consolider la démocratie, la participation et l'ouverture pour parvenir à une paix et un développement durables

1. Importance de l'efficacité des institutions garantes de l'état de droit et d'une bonne gouvernance pour garantir des résultats électoraux pacifiques

73. Divers facteurs clefs aident à évaluer le rôle que jouent les élections s'agissant d'améliorer la stabilité et d'établir une démocratie plus solide et plus dynamique : le choix du système électoral et sa gestion, l'administration de la justice électorale, l'indépendance, le professionnalisme et la compétence des organes de gestion des élections, et la présence de barrières structurelles à la participation politique universelle et égale des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires. L'interdiction législative des médias de la haine, les règles régissant les pratiques des partis politiques et les pouvoirs attribués aux organes d'administration des

⁶ Le rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/68/222) comporte de plus amples informations sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

élections peuvent aider à limiter les excès et, avec le temps, à installer une culture de tolérance, de transparence et de responsabilité des dirigeants.

74. La responsabilité d'un scrutin pacifique et crédible incombe donc aux dirigeants politiques, aux candidats, à leurs partisans et aux forces de sécurité. Ce sont les adversaires politiques qui, par leurs discours et leurs actes, sont les mieux à même d'éviter les conflits postélectorales. Avec des procédures électorales efficaces et crédibles, les tensions politiques au lendemain d'une élection sont également moins probables.

75. Un organe de gestion des élections compétent et impartial est indispensable à la crédibilité d'un résultat électoral. Dans de nombreux pays africains, ces organes disposent souvent de ressources humaines et financières limitées, et souffrent parfois du manque d'impartialité ou de transparence que leur attribue la population. La perte de confiance du public, qui peut générer des tensions et des malentendus, est souvent la conséquence de problèmes non résolus remontant à des élections antérieures. Problèmes logistiques, bases de données et listes électorales inexacts, procédures opérationnelles aléatoires et peu fiables, notamment lors du dépouillement et de la proclamation des résultats, mauvaise communication entre les commissions électorales et les partis politiques ou entre les organes de gestion des élections et les électeurs : tous ces éléments contribuent également à entacher la crédibilité d'un scrutin.

76. Des retards excessifs ou inexplicables dans l'annonce des résultats des élections, l'opacité réelle ou supposée du comptage des voix, le manque de transparence dans l'attribution des ressources comme le matériel ou le personnel, et l'absence de système judiciaire efficace et impartial ou d'autre mécanisme chargé de traiter les plaintes peuvent également altérer la confiance des électeurs. Il est essentiel que les pays disposent d'un système judiciaire et d'un mécanisme de règlement des contentieux électoraux en mesure de traiter rapidement les plaintes, ainsi que de services de police impartiaux et efficaces capables de faire face aux violences et aux intimidations d'ordre politique. En effet, les parties lésées peuvent facilement percevoir un retard dans le règlement des contentieux comme une tentative de fraude électorale, ce qui peut donner lieu à des manifestations, des violences ou un conflit.

77. Plus important encore, lorsque, après des élections régulières, certains partis cherchent à empêcher un gouvernement légitimement élu d'exercer ses fonctions, les institutions chargées de la gouvernance et garantes de l'état de droit doivent être suffisamment solides pour pouvoir intervenir de manière rapide et efficace. L'Union africaine et certaines organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe s'élèvent de plus en plus souvent contre les tentatives de rejet ou de renversement de gouvernements légitimement élus. Il s'agit d'un pas important pour la promotion de la démocratie, que la communauté internationale devrait appuyer.

78. Pour s'attaquer à ces questions multidimensionnelles, les décideurs doivent collaborer avec les parlements, les autorités de police, les partis politiques et la société civile en vue de l'élaboration de cadres juridiques qui répondent aux besoins de chaque société, afin de réduire les possibilités de conflit. Ils peuvent notamment adopter un système électoral et une législation visant à faire en sorte qu'aucun groupe ne soit exclu, qui soient suffisamment simples pour pouvoir fonctionner dans

une société dans laquelle le taux d'alphabétisation n'est pas élevé, et traitent la question de l'inclusion des groupes marginalisés, notamment des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

2. Encourager la participation des citoyens, l'inclusion, la transparence et le respect des libertés fondamentales

79. Les violences, et en particulier les violences électorales récurrentes, éclatent le plus souvent dans les situations où les vainqueurs ne laissent rien aux vaincus, notamment lorsque certains groupes exclus s'attendent à être perpétuellement défaits en raison de la tendance au vote ethnique ou majoritaire. Ce phénomène est amplifié lorsque les vainqueurs excluent les groupes marginalisés du processus décisionnel, leur interdisent l'accès aux services publics ou les privent de tout droit de regard sur la répartition des ressources publiques.

80. En dernière analyse, la mesure dans laquelle la population juge un système électoral équitable et ouvert à tous détermine la légitimité et la crédibilité de ce système et sa contribution à la stabilité d'un pays et non à sa fragilité. Dans le cas contraire, les groupes exclus de la gestion des élections peuvent estimer ne pas avoir d'autre solution que le recours à la violence, notamment lorsqu'ils sont constamment défaits.

81. En principe, un système électoral devrait favoriser l'émergence d'entités élues, représentatives de l'ensemble de la population et constituées de candidats de compromis, qui recherchent le dialogue et la réconciliation et non l'affrontement ou la défense de points de vue extrémistes. Un système électoral doit, au minimum, éviter d'accentuer les divisions et de perpétuer les exclusions. Sa conclusion doit être le fruit d'un processus consultatif inclusif et transparent; pour les pays sortant d'un conflit, la nécessité de concevoir un système électoral de manière délibérative et consultative est encore plus évidente car c'est là l'un des moyens de venir à bout des sources de discorde et d'instaurer une paix durable.

82. La transparence de la prise de décisions et de la gestion du processus électoral est devenue particulièrement importante à une époque où les nouvelles se répandent vite et loin. La population observe les élections avec une attention croissante, et les citoyens sont aujourd'hui en mesure de partager leurs inquiétudes et les informations qu'ils détiennent avec des milliers d'autres, avec un effet quasi instantané sur l'opinion.

83. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication transforment la circulation de l'information sur l'ensemble du continent. Les Africains, et en particulier les jeunes, utilisent de plus en plus Internet et les réseaux sociaux comme Twitter et Facebook, non seulement pour communiquer mais aussi pour s'informer et pour mobiliser le public sur des questions d'intérêt commun et encourager la participation à des activités civiques telles que la lutte contre la violence électorale. Au Kenya, un logiciel inédit a aidé à dresser la carte des violences politiques et à les surveiller. Au Ghana, un mouvement nommé « @GhanaDecides », qui surveille les élections à l'aide des réseaux sociaux, aurait permis une meilleure information des électeurs à l'approche des élections générales de 2012. Il prônait des élections libres, régulières et sûres, menait des campagnes virtuelles d'information d'ordre électoral et proposait, en dehors du Web, des formations aux réseaux sociaux à l'intention des jeunes, des organisations de la société civile et des organismes publics.

84. En période électorale, les relations entre technologie et niveau de confiance sont toutefois complexes. Le recours massif à la technologie n'est pas toujours bénéfique, et tout dépend de l'usage qui en est fait. Un accès et une participation faciles à l'information constituent à la fois un progrès et un défi : il est plus difficile de dissimuler des procédures irrégulières et d'exclure des groupes, et bien plus aisé pour la population de se mobiliser autour de ces questions, ce qui peut constituer un progrès et aider à consolider la démocratie, mais des violences peuvent également éclater si le mécontentement se diffuse rapidement et vient accentuer les divisions au sein de la société.

C. Appui des Nations Unies à l'organisation d'élections en vue de consolider la paix et la stabilité

85. Le système des Nations Unies propose différentes formes d'assistance électorale, sur mandat du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, ou à la demande d'un État Membre ou d'un territoire, après une évaluation des besoins par le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. En Afrique de l'Ouest par exemple, la collaboration avec les pouvoirs publics pour l'organisation d'élections pacifiques, libres et régulières est au cœur de l'action menée par le système des Nations Unies pour améliorer les processus électoraux et consolider la paix et la stabilité. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'est engagé dans une vaste diplomatie préventive au niveau régional, afin d'aider la CEDEAO, les pouvoirs publics et d'autres acteurs à mettre en œuvre les recommandations de la conférence régionale sur les élections et la stabilité organisée par le Bureau et la CEDEAO à Praia, et de favoriser le déroulement d'élections pacifiques et crédibles au Bénin, au Ghana et au Sénégal.

86. En novembre 2012, la Sierra Leone est parvenue à organiser des élections présidentielle, législatives et municipales pour la troisième fois, ce qui représente une étape décisive dans la construction de la paix dans le pays. À l'appui des élections, le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué, conformément aux orientations et aux conseils de la Commission de consolidation de la paix, un montant de 5 millions de dollars au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et au bureau de pays du PNUD, afin d'appuyer les initiatives en matière d'éducation civique et électorale, ainsi que les activités liées à la prévention et à la gestion des conflits. Le projet a aidé les partis politiques, les chefs religieux et coutumiers, les milieux universitaires, la société civile, les femmes, les jeunes et les médias à s'impliquer dans le processus électoral, et a contribué à mettre en place au niveau des districts des systèmes d'alerte rapide et de lutte contre la violence politique. Il a contribué à approfondir la démocratie en Sierra Leone en renforçant les capacités et la professionnalisation de la Commission d'enregistrement des partis politiques et des partis politiques. Il a également contribué à améliorer l'organisation des associations de femmes et de jeunes, des conseils des chefs suprêmes et des chefs religieux, et des réseaux de la société civile.

87. À la demande des autorités libyennes, l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, composée de la MANUL, du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a fourni des conseils et une assistance techniques et un appui opérationnel à la Haute Commission nationale électorale pendant toute la durée des élections, aidant ainsi à poser les bases d'une bonne connaissance et d'une

expérience du déroulement d'élections démocratiques, qui resteront utiles à la Libye pendant sa période de transition et au-delà. En effet, l'élection des membres du Congrès général national en juillet 2012 a marqué une étape importante dans la transition démocratique du pays et s'est relativement bien déroulée, malgré le calendrier électoral serré, les conditions de sécurité précaires, la violence politique et le manque d'expérience du pays en matière électorale.

88. Les élections organisées dans des pays qui sortent d'une transition politique, comme la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Togo, ont trop souvent été marquées par de violents affrontements entre les groupes sortants et leurs adversaires. En Guinée, l'absence de consensus au sujet des procédures électorales a relégué au second plan les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et menacé la stabilité du pays. La crise électorale guinéenne montre l'utilité d'une diplomatie préventive efficace et d'un engagement plus fort des Nations Unies dès les premières étapes, notamment en appuyant la consolidation des institutions garantes de l'état de droit et en favorisant le respect des droits de l'homme, afin de renforcer les capacités des institutions chargées de gérer les élections et les contentieux qui s'y rapportent.

89. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a publié et distribué 7 000 exemplaires de la version révisée de son « Guide sur le maintien de l'ordre pour les forces de sécurité durant les élections », qui présente notamment les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. En collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD et le Comité international de la Croix-Rouge, le Centre a organisé au Togo deux ateliers de formation s'appuyant sur le guide, à l'intention des officiers de police et de la gendarmerie, en prévision des élections législatives de 2013.

VI. Recommandations

90. **L'Union africaine et les communautés économiques régionales mènent de plus en plus souvent des initiatives complexes en matière de prévention des conflits et de médiation. L'Union met actuellement au point un mécanisme de prévention des conflits à l'échelle du continent, ainsi que des structures d'appui pour la médiation et la résolution des conflits, notamment par le biais de groupes de médiation de haut niveau dirigés par des chefs d'État en exercice ou leurs prédécesseurs. Le système des Nations Unies, les États Membres et les autres partenaires doivent donc renforcer encore leur appui et leur coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales en matière de prévention, de règlement et de médiation des conflits dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.**

91. **Les enseignements tirés de l'expérience acquise par les pays en situation de conflit ou d'après conflit montrent qu'il ne saurait y avoir de paix en l'absence de développement, et que tous deux sont impossibles sans respect des droits de l'homme. Le système des Nations Unies doit renforcer encore la coordination et la cohérence de son engagement en Afrique, afin de mener une lutte globale et intégrée contre les obstacles qui s'opposent à la paix, à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme dans les situations de**

conflit sur le continent. Le système des Nations Unies devrait notamment œuvrer au renforcement du mécanisme de coordination régional entre les Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, en s'attaquant aux questions transversales dans les domaines de la paix et du développement.

92. La création en 2010 du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a renforcé le partenariat entre les deux organisations et permis au système des Nations Unies d'apporter un appui coordonné et cohérent sur de nombreuses questions relatives à la paix et à la sécurité. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont, de même, contribué à renforcer la coopération avec les organismes régionaux comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Afin de continuer à appuyer le renforcement des capacités régionales pour la prévention des conflits, l'intégration et le rétablissement de la paix, j'encourage les États Membres à envisager de soutenir la création de représentations politiques des Nations Unies dans d'autres régions d'Afrique.

93. La consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance est essentielle à la stabilité économique et politique de l'Afrique. Le système des Nations Unies, les États Membres et les autres partenaires doivent continuer à aider les États africains qui en font la demande à renforcer la capacité de leurs institutions nationales à organiser des élections crédibles et transparentes, en gardant à l'esprit que l'appui électoral des Nations Unies doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche plus large de promotion de la paix et de la stabilité. L'assistance des Nations Unies doit être fondée sur des évaluations effectuées par le Coordonnateur du système pour les questions électorales.

94. La communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts que fournissent les pays africains, l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour promouvoir la démocratie, l'ordre constitutionnel et l'état de droit, grâce notamment au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

95. Les organismes des Nations Unies doivent maintenir leur appui aux efforts déployés par les gouvernements africains pour renforcer la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décisions d'ordre politique et économique, compte tenu de l'importance du rôle joué par ces deux groupes en faveur de la paix et d'un développement économique durable et inclusif.

96. La prolifération des armes légères et de petit calibre, et notamment leur trafic transfrontalier, contribue fortement à aggraver les conflits en Afrique. Les États africains doivent continuer à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les autres instruments sous-régionaux. La communauté internationale doit intensifier ses programmes de renforcement des capacités, notamment en apportant une assistance en matière de formation technique aux États africains afin de les aider à assurer la sécurité des stocks d'armes.